

## Les territoires franciliens : une inégale exposition aux risques de mutations économiques

*Les territoires ne disposent pas des mêmes atouts pour faire face aux mutations économiques.*

*Une analyse des territoires franciliens hors Paris, qui repose sur quatre facteurs de vulnérabilité, révèle globalement une faible exposition aux risques. En effet, les territoires peu exposés représentent huit emplois sur dix.*

*Un tiers des territoires serait cependant exposé. Ils constituent cinq grandes zones principales, la plupart en grande couronne.*

Christophe BALAIRE, Insee Ile-de-France  
Thierry PETIT, IAU Ile-de-France

**E**volution technologique ou réglementaire, concurrence nationale ou internationale, les entreprises d'un territoire doivent s'adapter continuellement au contexte économique. La création ou la fermeture d'entreprises ou d'établissements, le transfert partiel ou total d'activité permettent aux entreprises d'ajuster leurs moyens de production face à ces mutations. Tous ces mouvements ont de réels impacts économiques et sociaux sur les territoires au sein desquels sont installés les établissements. L'exposition d'un territoire aux risques des mutations économiques pourra notamment être d'autant plus forte que ses activités sont peu diversifiées ou que l'emploi est concentré dans quelques grands établissements seulement.

### *L'Ile-de-France, une région spécialisée*

Dans l'ensemble de l'Ile-de-France, qui concentre 25 % des salariés de la France métropolitaine, le tertiaire est

prépondérant. Représentant 45 % des emplois du secteur au niveau national, les activités de conseils et assistance occupent 605 000 salariés, soit 12 % des salariés franciliens. De même, avec 39 % des effectifs nationaux, la région est spécialisée dans la recherche et développement.

Cependant, tous les secteurs d'activité, même les plus spécifiques à la région, ne sont pas répartis de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Certaines activités, comme le commerce de détail ou les services personnels et domestiques, sont implantées dans toute la région, généralement dans de petits établissements. Les activités financières, un des secteurs spécifiques de l'Ile-de-France, sont géographiquement plus concentrées. En effet, à côté des petites agences bancaires et d'assurance qui émaillent les territoires urbanisés, de nombreux grands établissements centraux de ce secteur sont implantés en petite couronne. Le transport présente

également cette dualité avec une répartition diffuse sur l'Ile-de-France des compagnies de transport routier, souvent de petite taille, et de grands établissements de transport aérien, concentrés sur quelques territoires.

### *Des degrés d'exposition aux risques économiques définis par quatre critères*

Quatre critères ont été retenus pour évaluer le degré d'exposition des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) aux risques économiques. Trois de ces critères concernent la structure du tissu productif, le quatrième les salariés eux-mêmes. La capacité d'un territoire à absorber les mutations économiques a été systématiquement appréciée par comparaison avec les autres territoires franciliens (⇒ Une méthode exploratoire).

## Une méthode exploratoire

Évaluer le degré d'exposition des territoires franciliens aux risques des mutations économiques est délicat car les déterminants sont nombreux. C'est pourquoi, la méthode employée peut être qualifiée d'exploratoire car elle conduit volontairement à simplifier une réalité complexe.

### Critères retenus

Quatre critères ont été définis pour évaluer la vulnérabilité économique potentielle des territoires.

Ces critères sont calculés à partir de la source CLAP 2005 (Connaissance Locale de l'Appareil Productif).

1. Secteurs à fort impact local en cas de mutation économique : 4 secteurs d'activité sont fortement concentrés régionalement. Les établissements de ces secteurs sont généralement de grande taille. Ils se situent dans quelques établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seulement. Les mutations économiques peuvent avoir alors un fort impact sur ces secteurs. Pour chaque EPCI, la part cumulée des effectifs dans ces secteurs est comparée à la part des effectifs de ces mêmes secteurs sur la *couronne de référence* (cf. infra).

2. Dépendance aux 4 plus grands établissements : la part cumulée des effectifs des quatre plus grands établissements d'un EPCI est comparée à la moyenne du même indicateur dans la couronne de référence.

3. Indice composite des tendances sectorielles de l'emploi salarié : évolutions théoriques du nombre d'emplois salariés entre les 31 décembre 2000 et 2005 calculées à partir des estimations d'emploi et de CLAP. L'indice tient compte de la composition sectorielle de l'emploi de chaque EPCI et de l'évolution de l'emploi de ces secteurs au niveau régional. L'évolution de l'emploi de chaque EPCI a été comparée avec celle de la couronne de référence.

4. Part des ouvriers : pour chaque EPCI, la part des emplois d'ouvriers est comparée à la part des effectifs d'ouvriers de la couronne de référence. Tous les ouvriers sont pris en compte, qu'ils travaillent dans le secteur privé ou public.

Pour chacun des critères décrits ci-dessus, les EPCI ont été comparés à leur zone de référence. Un certain nombre de points a été attribué : de 0 point, quand l'EPCI semble moins vulnérable que la zone de référence, à 2 points lorsque l'EPCI semble l'être bien

plus. Le score obtenu par l'EPCI est majoré lorsque l'EPCI cumule plusieurs facteurs d'exposition potentielle. Le score final permet de hiérarchiser les EPCI selon leur degré d'exposition potentielle.

**Territoire d'étude** : l'étude a été réalisée sur la petite et la grande couronne, à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. Paris est donc exclu de l'étude.

Cinq communes non franciliennes sont intégrées à l'étude : ce sont des communes dépendant d'EPCI franciliens. Les EPCI ne couvrant que les deux tiers des communes d'Ile-de-France, des EPCI fictifs ont été créés. Ils regroupent toutes les communes d'un même arrondissement d'un département, non comprises dans un EPCI.

**Couronnes de référence** : les EPCI de petite couronne sont comparés à la petite couronne, ceux de grande couronne à la grande couronne. Les EPCI peuvent être implantés sur plusieurs départements. Le département de rattachement est celui dans lequel siège le conseil intercommunal. Les limites des petite et grande couronnes utilisées comme référence ont été adaptées en fonction de cette particularité.

La part des emplois salariés dans l'ensemble des quatre activités régionales à plus fort impact local en cas de mutation économique est le premier des quatre critères retenus. Une activité a été définie comme à fort impact local, lorsque ses salariés sont concentrés dans quelques établissements, généralement de grande taille, et qu'elle est localisée sur un nombre restreint de sites.

Il se peut pourtant que pour un territoire, la présence d'un grand établissement d'une de ces activités soit un atout si le secteur se développe. Par ailleurs, la concentration géographique peut être souhaitée, comme dans les activités de la recherche ou les pôles de compétitivité. L'exposition d'un territoire provient alors de la non-diversité des secteurs d'activité.

En Ile-de-France, ces quatre activités à fort impact sont l'industrie automobile, les équipements électriques et électroniques, la construction aéro-

nautique, navale et ferroviaire, et la recherche et développement. Dans l'industrie automobile, Renault n'est ainsi implanté que dans quelques EPCI comme par exemple la communauté d'agglomération (CA) de Saint-Quentin-en-Yvelines où se trouve son centre de recherche et développement (Technocentre). Les trois autres secteurs concentrent également leurs activités sur quelques territoires : les équipements électriques et électroniques avec Thales dans les CA de Saint-Quentin-en-Yvelines ou de Sud de Seine, la construction navale, aéronautique et ferroviaire avec la SNECMA dans le SAN de Sénart Ville nouvelle, et la recherche avec le CEA dans la CA du Plateau de Saclay.

Quel que soit le domaine d'activité, si une proportion élevée de salariés travaille dans un nombre restreint d'établissements, le transfert, la réduction d'activité ou la fermeture de l'un

d'eux peut avoir un impact important sur le territoire. Le degré d'exposition des territoires face à ce risque de concentration de l'emploi dans les quatre plus grands établissements est le deuxième critère pris en compte dans l'étude. Dans chaque EPCI francilien, les quatre plus grands établissements emploient, en moyenne, 23 % des salariés.

Par ailleurs, la structure des activités économiques de chaque territoire peut lui être favorable ou défavorable au regard des évolutions de l'emploi. Le nombre de salariés franciliens a augmenté de 2,7 % entre 2000 et 2005. Pourtant, l'emploi dans certains secteurs, comme l'industrie, est en repli alors que dans d'autres, il s'est développé.

Ainsi, la prise en compte des différentes évolutions de la structure de l'emploi du territoire permet d'établir le troisième critère dénommé indice composite.

**1 En petite et grande couronne, les quatre cinquièmes des emplois salariés ne sont pas situés dans une zone vulnérable économiquement**

Géographie	Nombre de territoires	Nombre d'EPCI	Effectifs salariés au 31/12 (en milliers)	Moyenne			
				Part des emplois dans les secteurs à fort impact local (en cas de mutation économique) (en %)	Indice composite des tendances sectorielles de l'emploi salarié 2005*	Dépendance aux 4 plus grands établissements (en %)	Part des ouvriers (en %)
Ensemble des territoires à degré d'exposition faible	89	74	2 826,3	4,2	102,1	20,7	18,0
Ensemble des territoires à degré d'exposition moyen	26	21	586,4	5,2	100,8	25,5	24,9
Ensemble des territoires à degré d'exposition élevé	13	10	161,3	15,5	99,0	32,4	26,8
Petite couronne**	23	14	1 929,9	3,4	102,8	17,2	17,1
Grande couronne**	105	91	1 644,1	6,8	100,4	24,1	22,4
Ile-de-France, hors Paris	128	105	3 574,0	4,9	101,7	22,9	17,2

\*base 100 en 2000.

\*\*les couronnes de référence tiennent compte des particularités des EPCI (voir encadré : Une méthode exploratoire).

Source : Insee, CLAP 2005 et Estimations d'emploi 2000 et 2005

La répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle est également particulière en Ile-de-France. La part des cadres y est plus importante qu'en province (27 % contre 15 %). Inversement, les ouvriers franciliens sont proportionnellement moins nombreux (17 % contre 29 %). Or, les délocalisations ou restructurations industrielles affectent davantage les ouvriers. Une reconversion est souvent nécessaire avant un retour à l'emploi. Aussi, la part des ouvriers dans l'emploi salarié des EPCI constitue-t-elle le quatrième critère.

Au regard des critères retenus, tous les territoires de la région ne sont pas égaux face aux risques de mutations économiques. Certains ont une structure productive et une qualification des emplois qui permettent de mieux absorber les chocs économiques, alors que d'autres sont comparativement plus exposés.

### Cinq zones potentiellement exposées

La majorité des territoires franciliens est peu, voire pas exposée aux risques économiques. Les quatre cinquièmes des emplois salariés de la région hors Paris, soit 2,8 millions d'emplois, sont situés sur un territoire peu exposé **1**.

Cependant, 20 % des salariés travaillent dans un territoire dont le degré d'exposition aux risques est moyen ou élevé. Ces territoires moyennement ou fortement exposés représentent respectivement

20 % et 10 % des EPCI. Ils rassemblent 586 000 et 161 000 emplois, soit 16 % et 5 % de l'emploi régional hors Paris.

Cinq grandes zones de territoires franciliens ont été repérées, présentant des degrés d'exposition moyens à élevés **2**. Identifiées par leurs continuités territoriales, celles-ci forment de larges espaces d'exposition potentielle aux risques. La majeure partie de ces zones se situe en grande couronne, où se regroupent aussi les territoires les plus exposés. Cependant, le principal enjeu se situe en petite couronne puisque la zone qui forme un large « arc nord et est » regroupe 389 000 emplois, soit 52 % des emplois des zones exposées **3**.

### L'« arc nord et est » parisien (A) : un environnement porteur et une attractivité qui se renforce

Première par le nombre et la densité d'emplois, cette zone se caractérise par un tissu économique mixte. Les commerces côtoient des activités industrielles et logistiques. D'importants pôles de bureaux sont implantés sur des nœuds de transports en commun, comme à Noisy-le-Grand. Composée d'un réseau dense de PME et PMI, cette zone accueille aussi plusieurs grands établissements. Elle a une spécificité marquée dans les activités industrielles, en particulier l'automobile avec l'usine d'assemblage PSA Peugeot-Citroën d'Aulnay. Les secteurs

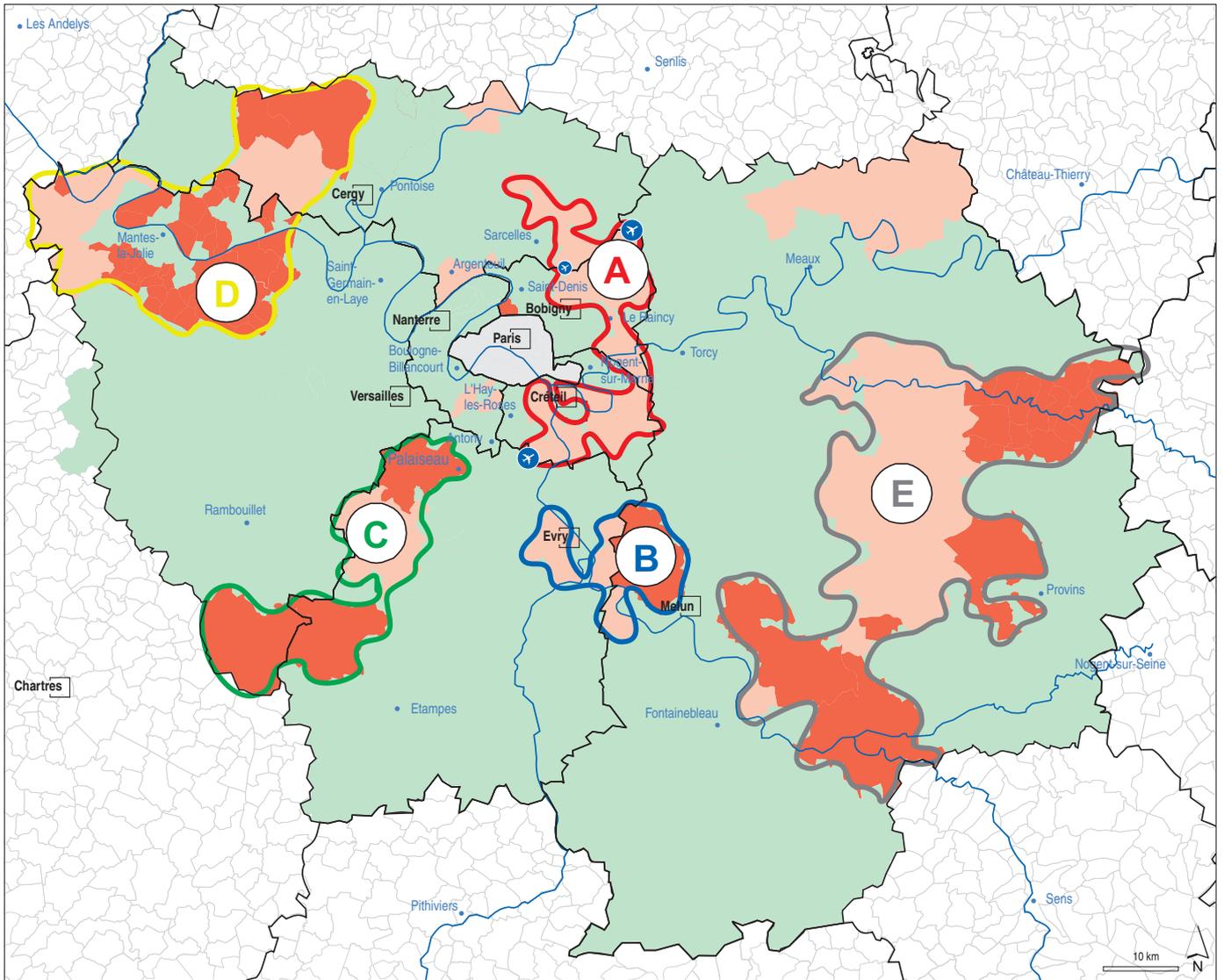
du transport et de la logistique y sont aussi très présents avec les trois principales plates-formes aéroportuaires régionales (Roissy, Orly, Le Bourget).

Cette zone se caractérise par le cumul de trois facteurs conduisant à une exposition moyenne aux risques. La présence d'activités à fort impact local est liée à celle de l'industrie automobile. La proportion d'emplois ouvriers est élevée, notamment sur et autour de la plate-forme du Bourget et dans les environs de Boissy-Saint-Léger. Enfin, l'indice composite, qui s'appuie sur la structure sectorielle de l'emploi, met en évidence une progression de l'emploi potentiellement faible entre 2000 et 2005. Toutefois, l'emploi salarié du secteur privé a nettement augmenté depuis 2000.

Combinées à d'importants développements d'immobilier de bureaux et d'entrepôts, il est patent que des mutations sont déjà en germe pour ce territoire. Sa conversion est facilitée par le dynamisme des pôles économiques proches. Au nord, la plate-forme aéroportuaire de Roissy attire de nombreuses entreprises. Au sud, l'OIN<sup>1</sup> d'Orly-Rungis-Seine-Amont, a été créée par l'Etat pour accélérer sa mutation. De plus, l'extension du cœur économique de l'agglomération parisienne bénéficie aux territoires immédiatement limitrophes de la capitale, dont cette zone fait partie.

<sup>1</sup>OIN : Opération d'Intérêt National.

## 2 Evaluation du degré d'exposition des territoires franciliens aux risques économiques



### Degré d'exposition

- Faible
- Moyen
- Elevé

  Périmètre des zones exposées

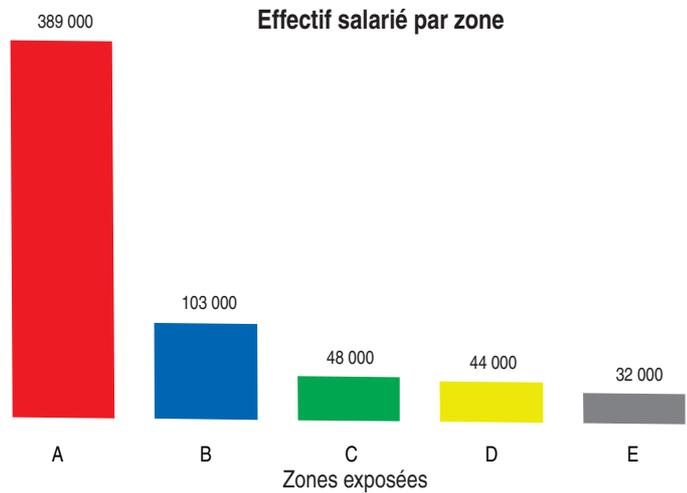
  Territoire non pris en compte

  Versailles Préfecture

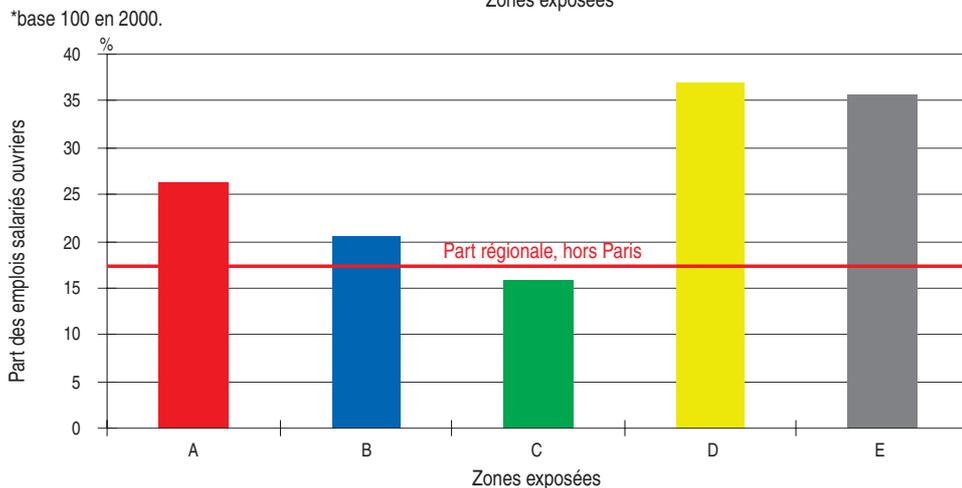
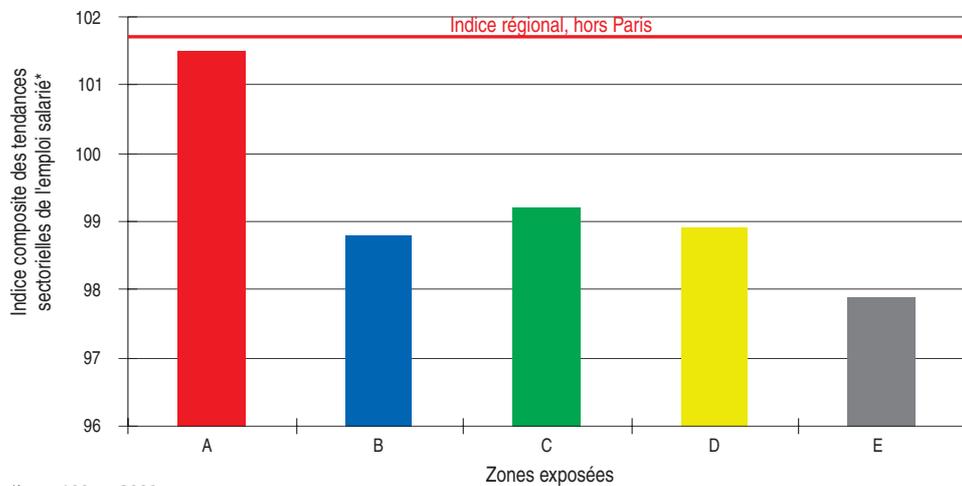
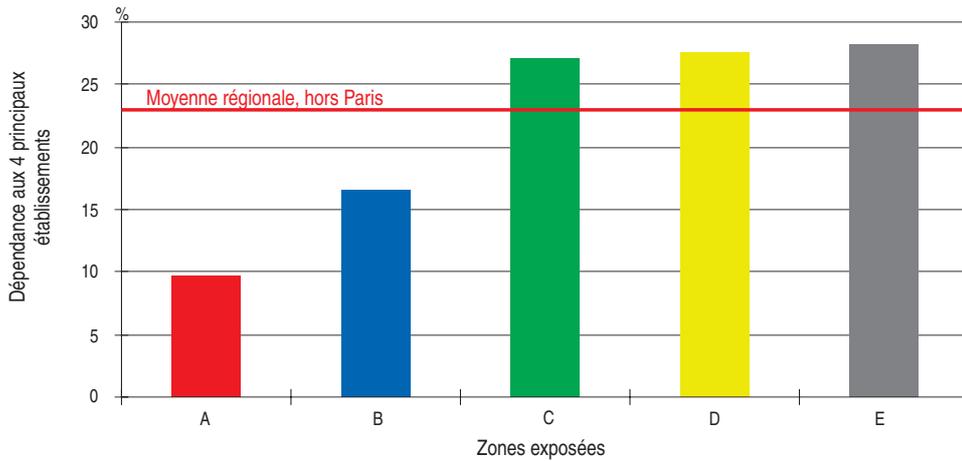
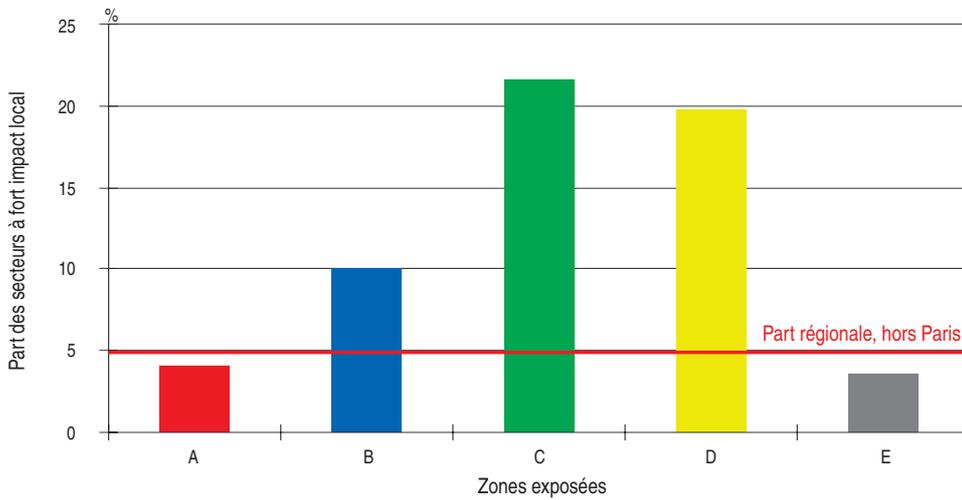
● Rambouillet Sous-préfecture

— Hydrographie principale

✈ Aéroport



**3 Un degré d'exposition des territoires plus ou moins prononcé selon les quatre critères**



\*base 100 en 2000.

Source : Insee, CLAP 2005 et Estimations d'emploi 2000 et 2005

**Confluence Seine-Essonne (B) :  
une zone au développement  
interne contrasté**

A l'ouest, le pôle urbain dense d'Evry arrive à maturité. Il concentre des fonctions de service, administratives, universitaires et un pôle de recherche important. A l'est de la Seine, Sénart développe un tissu économique mixte avec une présence forte des activités de commerce, logistiques et industrielles (aéronautique et automobile principalement).

L'exposition de cette zone au risque réside dans une surreprésentation des secteurs d'activités ayant un fort impact local en cas de mutations économiques et un indice composite peu favorable. Ce second facteur est confirmé par la stagnation globale de l'emploi salarié privé, avec cependant de larges disparités. D'une part, Sénart et des territoires peu urbanisés se développent, en partie grâce aux activités logistiques. D'autre part, les territoires les plus urbains sont touchés par une baisse de l'emploi privé. L'ensemble de la zone B dispose cependant d'importantes réserves foncières.

**Ouest Essonne - sud Yvelines (C) :  
recherche et activités high tech  
au nord, industrie  
et agriculture au sud**

Relativement spécialisée dans les industries agroalimentaires (autour d'Ablis) et des biens de consommation, cette zone se caractérise par la présence des activités de R&D principalement opérées par de grandes institutions publiques, notamment le CEA et le CNRS. Plus de 18 % de l'emploi salarié de la zone s'exerce dans des établissements de R&D. Des centres de R&D privés sont également présents : le principal est le centre de recherche Danone Vitapôle à Palaiseau. Paradoxalement, alors que cette forte concentration de la R&D est souvent reconnue comme souhaitable du point de vue de la recherche, elle fonde le classement de cette zone dans la catégorie de degré d'exposition élevée. Privée et publique, la recherche fait en effet partie des activités transférables même si, dans ce cas,

la création d'une OIN a pour objectif de la conforter. L'ensemble de la zone a connu une légère baisse de l'emploi entre 2000 et 2005, essentiellement dans les territoires les moins urbanisés du sud, tandis que la CA du plateau de Saclay voyait son niveau d'emploi stagner.

### **Le grand nord-ouest francilien (D) : une zone duale dans sa structure et sa dynamique**

Au sud, les territoires urbanisés de la vallée de la Seine concentrent de nombreuses industries, avec de très grandes unités (Renault à Flins, EADS aux Mureaux...). Au nord, le territoire a un caractère rural notable, avec quelques centres urbains isolés le long des vallées. Le nord de la zone comprend également des territoires à dominante industrielle au contact du pôle de Cergy comme Boissy-l'Aillier.

La zone D cumule tous les facteurs et son degré d'exposition est élevé. Elle est marquée par des secteurs économiques à fort impact (automobile et aéronautique), combinés à la forte emprise de quelques grosses unités, comme l'usine de Flins. L'activité d'un large tissu de

sous-traitants dépend de ces établissements. Enfin, l'indice composite de cette zone est peu favorable, ce que confirment les évolutions récentes de l'emploi. Au nord de la zone D, l'emploi a progressé, parfois fortement tandis qu'au sud les territoires de la vallée de la Seine, notamment les bassins industriels, ont connu de fortes baisses.

### **Cœur Seine et Marnais (E) : une dominante rurale avec des pôles industriels traditionnels fragilisés**

Cette zone à caractère rural est formée de petits bourgs et de quelques villes comme Nangis ou Coulommiers. Ils constituent autant de centres de services. Le sud de la zone comprend aussi des bassins industriels importants. Les industries intermédiaires sont présentes à Montereau et dans l'ouest et le sud de Provins. Le Châtelet-en-Brie est spécialisé dans les industries agroalimentaires, Grandpuits dans l'énergie.

La dépendance de l'emploi à quelques établissements est un trait commun de l'ensemble des bassins industriels avec parfois des niveaux importants (de 30 %

à 55 %). De plus, la forte présence industrielle implique une proportion élevée d'emplois ouvriers (36 %). Les évolutions globalement négatives de l'emploi sont particulièrement prononcées dans les bassins industriels de Nangis, de l'est de Provins et de Montereau. En tant que premier pôle d'emplois du sud de la Seine-et-Marne avec 11 000 salariés, ce dernier constitue le principal enjeu.

### **Quelques territoires isolés**

D'autres territoires non inclus dans ces zones présentent des degrés d'exposition moyens. Ils ont des effectifs qui peuvent être importants, notamment ceux du pourtour parisien qui rassemblent 118 000 emplois, tandis qu'en grande couronne les effectifs concernés sont de 13 000 salariés.

#### **Pour en savoir plus**

« Fiches industrielles en petite couronne et dans l'est du Val-d'Oise », ECODEV conseil, Préfecture de la région Ile-de-France, IAU-IdF, juillet 2008.

« Les grands établissements industriels en Ile-de-France 1994-2000/2000-2006 », Insee - IAU-IdF, mai 2008.